

## COMMENT SAVOIR SI VOUS AVEZ LA DOUBLE CITOYENNETÉ?

Pour savoir si vous avez une double citoyenneté ou si vous pouvez en obtenir une, vous devriez vous adresser aux autorités compétentes du pays dont vous êtes susceptible d'être le ressortissant ou communiquer avec l'ambassade ou le consulat de ce pays au Canada. Vous devrez alors fournir des renseignements importants, notamment le lieu et la date de votre naissance, la citoyenneté de vos parents et certains détails relatifs à votre immigration. Il se peut que vous ayez à donner des renseignements sur vos parents, vos grands parents et votre conjoint.

Vous trouverez une liste des bureaux des gouvernements étrangers au Canada à [www.international.gc.ca/protocol-protocole/index.aspx](http://www.international.gc.ca/protocol-protocole/index.aspx) ou en communiquant avec le Service des renseignements du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au 1-800-267-8376 ou au 613-944-4000.

*Né en Corée du Sud, Paul a été adopté en bas âge par des parents canadiens. Des années plus tard, lorsque ses parents ont décidé de visiter le pays où Paul était né, ils ont été surpris d'apprendre que Paul était encore considéré comme un citoyen coréen et assujéti au service militaire. Ils ignoraient que la Corée ne reconnaissait pas la double citoyenneté et que Paul devait renoncer à la citoyenneté coréenne avant d'atteindre 18 ans pour être libéré de ses obligations militaires.*